

PRISE EN CHARGE EN HAD

INFORMATION À DESTINATION DES PATIENTS ET DES AIDANTS

Votre médecin vous a parlé de l'HAD ?
Vous trouverez ci-après quelques précisions
pour vous aider à faire votre choix...

COMME EN HÔPITAL DE JOUR, **UN SUIVI RÉGULIER ENTRE CHAQUE SÉANCE POUR S'ASSURER** **DES BONNES CONDITIONS DE RÉALISATION DES SOINS**

  Votre équipe à domicile sera en charge **du suivi de votre état de santé entre chaque séance** : c'est votre interlocuteur privilégié.

  N'hésitez pas à les contacter si vous constatez **l'apparition de certains symptômes** dont votre médecin ou un membre de l'équipe soignante vous a parlé.

  En amont de chaque séance, selon des modalités définies par votre établissement, une validation de la prochaine séance sera donnée sur la base d'un **bilan biologique que vous aurez à réaliser** et sur la base de l'analyse de plusieurs critères.

CETTE ACTION PERMETTRA À L'ÉQUIPE SOIGNANTE DE L'HAD DE VÉRIFIER QUE TOUTES LES CONDITIONS SONT RÉUNIES POUR VOTRE PROCHAINE CURE

Cette fiche est destinée à vous informer sur votre prise en charge sous immunothérapie. Elle ne peut en aucun cas se substituer aux conseils de votre médecin ou de votre pharmacien et à la prescription de votre médecin. N'hésitez pas à leur demander des précisions sur les points qui ne vous paraîtraient pas suffisamment clairs et à leur demander des informations supplémentaires sur votre cas particulier. Les informations contenues dans cette fiche sont générales ; elles ne sont pas forcément adaptées à votre cas particulier. Ce document ne se substitue pas aux recommandations des autorités de santé ou à celles des sociétés savantes. Pour plus d'informations sur l'immunothérapie, veuillez consulter votre médecin ou votre pharmacien.